

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

Engagé.es au quotidien ! Encore et toujours...

C'était le slogan de la FSU lors de la campagne des dernières élections professionnelles et il est toujours d'actualité.

La FSU sort largement confortée de ces élections au niveau national :

⇒ La FSU demeure la 2^{ème} organisation dans la Fonction Publique d'Etat, avec une augmentation en voix et en pourcentage.

⇒ Alors que toutes les autres organisations perdent des milliers de voix dans la Fonction Publique Territoriale, la FSU progresse et poursuit son implantation.

⇒ Les positions respectives des organisations syndicales dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique ne sont pas modifiées par rapport aux dernières élections, la FSU demeure en 5^{ème} position derrière la CGT, la CFDT, FO et l'UNSA.

Au niveau départemental, même si la FSU 48 perd quelques voix, elle n'en demeure pas moins une force incontournable du paysage syndical en Lozère. C'est le résultat d'un travail de proximité important. C'est également la validation d'un projet syndical qui sait concilier proposition, action et négociation.

La FSU va continuer à jouer tout son rôle et à contribuer, comme par le passé, à construire les actions unitaires les plus larges possibles, tellement nécessaires dans la période, pour obtenir de réelles avancées et de nouvelles conquêtes sociales !

Face aux inégalités grandissantes, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, des réponses sont nécessaires en termes de pouvoir d'achat, de rôle des services publics et de fiscalité plus juste afin d'améliorer les conditions de vie de tous les salariés, chômeurs, retraités et jeunes dans le cadre d'une transition écologique socialement équitable.

Le combat de la FSU sur ces sujets est ancien et l'actualité prouve au combien les réponses apportées jusqu'alors sont loin d'être satisfaisantes.

Nous nous opposerons à toute tentative de faire peser la mise en œuvre des mesures annoncées par le président de la République sur les budgets de l'Etat. Alors que la population demande des services publics de qualité et au plus près des citoyens sur l'ensemble du territoire, ce serait de fait les condamner.

Dans le secteur de l'enseignement, une partie de la profession est à l'initiative du mouvement des « stylos rouges ». La FSU Lozère partage et porte depuis de très nombreuses années une grande partie des revendications de ce mouvement présentées dans son manifeste.

La FSU Lozère, fidèle à son ouverture et au principe de la démarche la plus unitaire possible pour construire des plateformes et des actions revendicatives, a donc invité une « délégation » de « stylos rouges » à venir participer à la réunion intersyndicale du 16 janvier pour mettre au point la modalité d'action départementale de la journée nationale de grève Education second degré qui se déroulera le jeudi 24 janvier 2019. Après la tenue de cette réunion, la FSU Lozère communiquera rapidement les décisions qui y auront été prises.

Engagé.es au quotidien, nous avons été en 2018 !

Engagé.es au quotidien, nous serons en 2019 !

BONNE ANNEE....

De luttes et transformations sociales !

Stéphane BARNINI

Dispensé de timbrage
MENDE CT

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DEPOSE LE 16/01/2019



Jeudi 24 Janvier

• CDFD
(Conseil Délibératif Fédéral
Départemental)

• Journée
nationale de grève
Education
second degré

Jeudi 31 Janvier

Journée d'action
retraité.es

SOMMAIRE

P 2	Lycéen.es
P 3	CHSCT, Réformes du bac/lycée
P 4	Retraité.e.s, Bonheur et solidarité...
P 5	OLL
P 6	Collèges-Lycées
P 7	Instances EN
P 8	Elections Professionnelles

Le SNPES-PJJ/FSU interpelle la Direction de la PJJ : Les déferrements systématiques des lycéen.ne.s doivent cesser !



Les lycéen.ne.s se sont mobilisé.e.s et ont bloqué plus de 400 établissements scolaires pour exiger le retrait de la réforme du lycée et la suppression du dispositif « parcours sup » mis en œuvre par le gouvernement et le ministre de l'éducation nationale. Nous dénonçons une double répression du mouvement lycéen. Les jeunes se voient refuser le droit d'expression et de manifestation au sein des lycées et les manifestations sur la voie publique dégénèrent souvent avec des interventions brutales des forces de l'ordre. Ils et elles subissent ensuite les conséquences de consignes relayées par les parquets d'apporter des réponses judiciaires rapides, sévères et systématiques.

De multiples interpellations ont eu lieu, notamment celle particulièrement indigne de Mantes la Jolie où plus de 150 enfants (dont le plus jeune avait 13 ans) ont passé plusieurs heures à genoux les mains sur la tête pour ensuite être déféré.e.s sans suite judiciaire. A Créteil, des adolescent.e.s ont été gazé.e.s à l'intérieur d'un véhicule de police, qui les transportait au dépôt ! Ces atteintes inadmissibles aux droits des jeunes donnent lieu aujourd'hui à des investigations et à des plaintes des familles vis à vis des forces de l'ordre et de la justice.

Nous demandons solennellement que la DPJJ facilite l'information en direction des familles et des jeunes sur les procédures menées.

Dans plusieurs régions et départements, nous constatons le caractère massif du nombre de déferrements. Pour exemple, 130 jeunes ont été déféré.e.s dans le Val de Marne, dont 37 pour la seule journée du 9 décembre, 33 à Paris pour la période du 7 au 9 décembre, 40 lycéen.ne.s déféré.e.s à Montpellier, 9 à Dijon... Il n'est pas acceptable que le déferrement devienne la norme de présentation d'un.e mineur.e devant un.e juge pour enfants. Nous exigeons de la Garde Des Sceaux qu'elle rappelle son caractère exceptionnel dans la pratique de la justice des mineur.e.s.

Par ailleurs nous exigeons que les droits des adolescent.e.s soient respectés. En effet, il a été signalé bon nombre de manquements lors des gardes à vue et déferrements : absence d'avocat.e, requalification des faits pour présenter le ou la mineur.e devant un.e juge d'instruction lorsqu'il n'y a pas de juges des enfants...

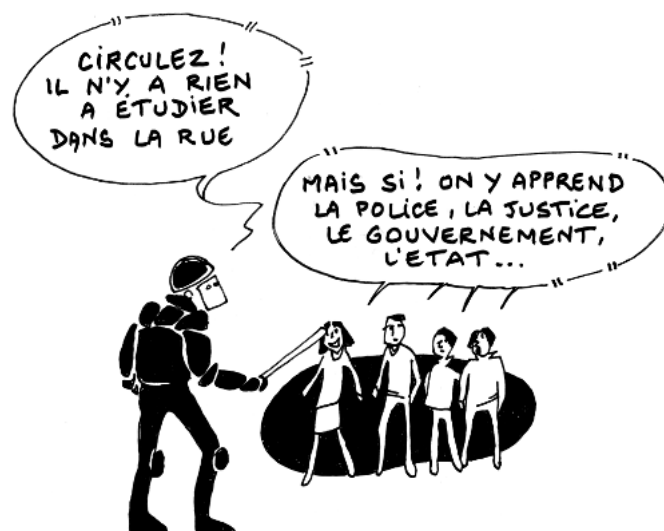
Nous avons été informé.e.s que plusieurs jeunes, la plupart inconnue des services judiciaires, se sont déclaré.e.s choqué.e.s par les gardes à vue, ayant subi des violences dénoncées par les éducateur.trice.s des PEAT/UEAT/SEAT.

Nous dénonçons les réponses extrêmement répressives apportées par certaines juridictions : réquisitions quasi systématiques de mandat de dépôt sur certains tribunaux, usage abusif du délit de « participation à un regroupement » en vue de manifester et du délit d'« intimidation envers les forces de l'ordre ». Dans ce contexte particulièrement répressif, quelle place reste-t-il aux professionnel.le.s pour faire valoir la primauté de l'éducatif alors que peu d'alternatives aux poursuites sont ordonnées ?

Nous dénonçons les mesures prononcées envers des adolescent.e.s dont, selon les premiers retours, la problématique individuelle ou familiale ne justifie pas un accompagnement éducatif et judiciaire. Les mesures prononcées vont gonfler les listes d'attentes de services éducatifs déjà surchargés.

Les répressions policières et judiciaires ne peuvent constituer les seules réponses gouvernementales face à un mouvement de la jeunesse qui se mobilise pour son futur et le droit à l'éducation. Il en va de l'avenir de la jeunesse en général, de celle que nous accompagnons en particulier.

Nous dénonçons l'instrumentalisation de la justice des mineur.e.s aux fins d'endiguer un mouvement lycéen. Nous vous demandons de donner des consignes claires pour que soient respectés les droits des mineur.e.s et les principes éducatifs de l'ordonnance de 1945.



CHSCT, RSST...petit rappel indispensable !!! (une fois de plus...)

Suite aux événements de décembre 2018 qui ont eu lieu au **collège Haut Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher** et qui ont touché également certaines écoles à proximité, la FSU tient à rappeler que le CHSCTD a pour mission entre autres, **de contribuer à la protection de la santé physique et mentale, de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents**. Tout personnel peut alerter un membre du CHSCT en cas notamment de problème relatif aux conditions de travail.

Le registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) est un outil mis à disposition de l'ensemble des personnels et usagers. C'est sur ce registre que seront consignées toutes les remarques relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

Pour la FSU, il est regrettable au regard de la situation (150 élèves touchés dont 2 hospitalisations le

mardi pour «finir» à 34 élèves présents au collège sur plus de 300 élèves le vendredi !!!), que celle-ci n'ait pas été gérée de façon plus rapide et sérieuse par l'administration départementale. Les interrogations de nos collègues étaient fort légitimes et auraient mérité des réponses précises plutôt qu'une remise en cause du droit de retrait avec l'expression d'un possible retrait sur salaire de la part de M l'Inspecteur d'académie de la Lozère et n'ayant pour seul objectif que de faire culpabiliser l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

La FSU déplore ce procédé et regrette une fois de plus la volonté de notre administration départementale d'empêcher nos collègues d'utiliser un outil réglementaire indispensable dans l'amélioration des conditions de travail de tous les agents.

François ROBIN

Compte rendu de la réunion publique sur la réforme du bac et du lycée

Parce que nos angoisses sont légitimes face à la réforme du baccalauréat et des lycées, parce que trop peu d'informations nous sont communiquées alors même que, depuis la proposition de cette réforme, tous, professeurs et parents, se sont positionnés contre, que depuis bientôt un mois les lycées sont bloqués ; la FSU 48 et la FCPE 48 ont souhaité informer les parents et plus largement ceux qui désiraient comprendre les enjeux cachés de ces réformes.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Diminution des choix d'options, multiplication des épreuves dès la première (21 en deux ans), suppression des accompagnements personnalisés pour tous, mutualisation public privé occultant les principes même de laïcité, territorialisation du baccalauréat dépendant de l'enseignant évaluateur et du lycée d'inscription, orientation sous-jacente dès la seconde sans flexibilité possible, tout cela alors que rien n'est annoncé clairement dans aucun des lycées...

Les parents s'inquiètent des choix à faire et à proposer sachant que de ces choix dépendra l'accès à Parcours sup. Les enseignants s'inquiètent de leur rapport aux élèves, aux parents et finalement de leur mission première d'être au service de l'ouverture d'esprit et de la construction citoyenne.

Si cette réforme a été annoncée comme une réforme pour la réussite de tous il n'en est rien. La sélection après le baccalauréat se voit renforcée avant celui-ci, la hiérarchisation des filières est accentuée par ces réformes où les filières technologiques, un des leviers forts vers l'ascension sociale, se voient quasi oubliées. Pour les baccalauréats professionnels la concurrence avec l'apprentissage sera de mise laissant qui sait, les élèves les plus éloignés de l'école, encore plus loin.

Une trentaine de personnes donc, enseignants et parents, ont échangé et se sont interrogées sur ces réformes avec craintes, perspectives et assurance qu'il faut poursuivre dans les discussions à tous les niveaux pour que le lycée et le baccalauréat restent des outils de réussite et d'ambition et non des outils au service de l'économie et du triage social.

Pour la FCPE Lozère, Christel Fillaudeau
Pour la FSU Lozère, Hervé Fumel

M Darmanin n'a pas le temps !

Le 18 décembre 5 000 personnes se sont retrouvées devant le Ministère de l'Economie et des Finances dont la porte est restée obstinément close. De ce fait, les retraités mobilisés ont déposé devant le Ministère deux sapins de Noël :

l'un richement doté, avec comme cadeaux la suppression de l'ISF, l'abandon de l'exit tax, la mise en place de la « flat tax », le CICE, etc. ,
l'autre, desséché et racorni, avec comme cadeaux, la CSG, la CASA, la non revalorisation des pensions, etc.

Les retraités ont aussi manifesté leur colère dans de nombreuses villes, devant les préfetures, les permanences des élus.

Le groupe des 9 organisations nationales de retraités

s'est réuni le 19 décembre et a décidé de programmer de nouvelles actions.

Un courrier au président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) qui a prévu le 23 janvier 2019 une réunion sur le thème des pensions de réversion.

Le 24 janvier 2019 une délégation des 9, rencontrera Gilles LE GENDRE, président du groupe LaREM à l'Assemblée. Une rencontre avec les sénateurs a également été sollicitée ;

Une journée d'action nationale le 31 janvier 2019, date à laquelle tous les retraités auront reçu les notifications de leurs retraites et auront ainsi pu faire le bilan des promesses gouvernementales, de l'application du prélèvement à la source, de l'impact de la taxe d'habitation et de la CSG, etc.

La FSU et la FGR prennent contact avec les autres organisations pour préparer le 31 en Lozère.

***Répétons le, cette action concerne aussi les actifs :
c'est de notre capacité à résister aux attaques sur les retraites d'aujourd'hui
que dépendront les retraites de demain !***

Des vœux de bonheur et de solidarité...

**3 familles albanaises expulsées de Lozère en moins de 6 mois : les 2 premières cet été, la troisième le 4 janvier !
Stop !!! Ca suffit !!!**

RESF organise un cercle de silence chaque 3ème mercredi du mois

En Lozère comme dans tous les établissements scolaires publics de France les enseignants sont quotidiennement à l'œuvre pour faire de l'éducation une source de et de progrès pour notre territoire. Investis et engagés pour la réussite et l'épanouissement de chacun des jeunes qui ont la chance de fréquenter l'école de la république sur le sol français, terre d'accueil, de liberté et de fraternité, ils auraient souhaité à la rentrée de janvier 2019 pouvoir retrouver Eljan, Erza et Erinda au collège et dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de Langogne.

Mais le 4 janvier dernier, ces trois enfants et leurs parents, qui vivaient en France depuis trois ans, ont été expulsés en Albanie, leur pays insécure qu'ils avaient dû fuir pour espérer vivre une vie meilleure et pour le moins une vie digne et normale.

A la FSU Lozère, nous ne pouvons accepter la situation faite à cette famille, comme à d'autres avant elle. Elle a eu confiance, elle avait espoir, elle se faisait une autre idée de la France mais depuis quelques mois vivait dans l'angoisse du moindre bruit au petit matin redoutant une insupportable expulsion

"La France, pays qui a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, insiste, dans ses programmes scolaires d'Education Civique et Morale, sur

les droits de l'enfant. Comment enseignants et élèves pourront-ils croire encore à leur application quand on vient cueillir une famille pendant les vacances pour l'expulser dans la foulée?"

Dans le même temps notre département connaît une période de décroissance démographique, scolariser ces enfants de façon pérenne représente une chance pour la vie de nos écoles, de nos communes et des entreprises qui y sont implantées, certains décideurs locaux en sont convaincus proposant eux-mêmes l'accueil à des familles de demandeurs d'asile.

« Les migrations ont toujours existé », rappelle Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU. Il ajoute qu'elles ne cesseront pas, à cause des conflits, des changements climatiques, des inégalités croissantes et de l'aspiration à une vie meilleure.

Pour le respect des droits humains, le respect des droits de l'enfance, la FSU 48 exige solidarité et humanité avec les migrant-es. Elle refuse que soient expulsés ses élèves, des voisins, des amis et demande que cesse toute procédure d'expulsion afin que les enfants de demandeurs d'asile puissent étudier, vivre en France aux côtés de leurs parents en toute sérénité.

NathaliePERRET

Observatoire de la laïcité de Lozère
Assemblée générale du 8 décembre 2018
Motion générale
Ne touchez pas à la loi de 1905 !



La laïcité n'a jamais autant fait parler. Sans doute est-ce la preuve de sa nécessité mais à la condition qu'elle s'affirme comme une valeur universelle partagée en tant que telle au sein de notre République. Principe de paix, elle serait devenue sujet de discorde. Principe d'unité par-delà les différences, on lui assigne des fins identitaires.

L'extrême-droite, de tradition pourtant anti-laïque depuis toujours, veut s'approprier le mot pour mieux distiller son venin xénophobe. Hier les juifs, les arabes, aujourd'hui les musulmans.

Non, l'Islam ne serait pas par nature plus hermétique aujourd'hui à la laïcité que ne l'était le culte catholique en 1905. La laïcité n'a pas à s'adapter à une religion, de même qu'aucun croyant ne peut réclamer de droits particuliers. La République est séparée des religions, elle n'a pas à organiser les cultes.

L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) qui regroupe des militants laïques, par-delà parfois des divergences d'analyse, appelle à la constitution d'un front commun autour des fondements de la laïcité républicaine, telle que définie par la loi de 1905. Être laïque, c'est reconnaître que l'État assure en même temps la liberté de conscience – croyant et non croyant – et le libre exercice des cultes. Être laïque, c'est affirmer que l'État ne doit reconnaître, salarier ou subventionner au-

aucun culte. Par conséquent la République ne tranche pas parmi les cultes : elle demeure indifférente dans la seule limite du respect de l'ordre public et des lois communes.

Ses Elus et représentants doivent en toute circonstance, conserver cette neutralité dans leurs fonctions. La République ne juge personne selon ses croyances ou appartenances présumées. Elle accorde à l'École publique la noble mission d'instruire les enfants : c'est par conséquent à elle que l'État doit accorder les fonds nécessaires aux défis que porte l'École aujourd'hui. L'OLL demande, dans la continuité du Serment de Vincennes, l'abrogation de toutes les lois anti laïques.

L'OLL s'oppose avec la plus grande fermeté à toute tentative de détourner la laïcité de ses objectifs et appelle au respect plein et entier de ses principes fondateurs. La laïcité organise l'espace public et donne sens à la citoyenneté républicaine qui garantit la démocratie. Ce n'est ni une police de la pensée, ni une option philosophique parmi d'autres valeurs particulières. La laïcité est une valeur universelle comme la liberté, l'égalité et la fraternité.

La loi de 1905 est une loi de liberté qui permet toutes les autres libertés. Elle doit donc être préservée.

Balsièges, le 8 décembre 2018.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2019



NOM : **Prénom :**

Adresse :

Téléphone : **mèl :**@

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE

Un collège en mal de professeurs

Chaque élève a le droit d'avoir TOUS ses profs DÈS LA RENTRÉE.

Depuis plusieurs années, une rentrée scolaire normale au collège André Chamson de Meyrueis se déroule avec des professeurs qui manquent à l'appel. Avec ses quatre chaires, cet établissement fait partie de ceux qui en comptent le moins.

Dans le passé, des TZR complétaient le rang des titulaires sur poste fixe mais ce n'est pas le cas cette année.

Ainsi, seulement quatre disciplines sur les douze qui sont enseignées sont occupées par des titulaires et les autres le sont par des contractuels, nommés parfois bien tard.

Cette année, les 104 élèves que compte l'établissement n'ont pas eu cours d'espagnol pendant deux mois et n'ont commencé les cours de sciences physiques qu'en octobre. L'an passé, ce n'est qu'à la mi-novembre que le professeur contractuel d'éducation musicale a été nommé.

Devant ce scénario qui se répète chaque année à Meyrueis du fait de recrutements tardifs par l'administration, **il est difficile de faire une rentrée scolaire dans la sérénité**, aussi bien pour les élèves, que pour leurs parents mais aussi pour les professeurs présents, puisque chacun pâtit d'un emploi du temps bien morcelé et d'une ambiance peu propice au travail.

Alors qu'il est de la responsabilité du Rectorat de Montpellier de nommer les professeurs dans chaque établissement de notre académie, **Meyrueis se sent**

oublié puisque les professeurs présents et les parents d'élèves sont eux-mêmes sollicités pour mettre en relation leurs éventuels contacts avec le Rectorat. Et lorsque cela s'est produit cette année, plus d'une semaine avant la rentrée scolaire, le Rectorat a attendu quinze jours avant de réagir.

De nombreuses suppressions de postes sont annoncées dans le secondaire à la rentrée prochaine (-2650). Nous ne pouvons que craindre des rentrées de plus en plus difficiles et une généralisation des difficultés rencontrées à Meyrueis à d'autres établissements.

Et si nous pouvons imaginer que ce village lozérien est dénué d'intérêt pour les professeurs, l'expérience montre que ce n'est pourtant pas le cas puisque la majorité des collègues en poste (fixe ou TZR) l'an passé souhaitait rester à Meyrueis cette année.

La création de chaires supplémentaires dans notre établissement ainsi que la nomination de professeurs titulaires sur des postes partagés entre le collège de Meyrueis et d'autres établissements lozériens avant la pré-rentrée des enseignants sont demandées afin d'améliorer la situation dès la rentrée scolaire à venir.

Myriam QUET,
professeur de
mathématiques
au collège André
Chamson



Préparation de la rentrée 2019 pour les lycées généraux et technologiques : passage en force de l'administration.

Deux Comités techniques académiques ont été réunis les 20 et 21 décembre par Mme la Rectrice pour présenter et faire voter la carte cible des enseignements de spécialité prévus pour tous les lycées, publics et privés (ces derniers, seulement soumis pour info) de chacun des réseaux de lycées de l'Académie.

Les représentants des personnels présents (à noter absence du SNALC), dont ceux de la FSU, s'y sont prononcés contre à l'unanimité à chaque fois.

Les élus FSU ont rappelé leur opposition à la réforme du bac et la réforme des lycées et ont fait valoir toutes les propositions remontées des différentes sections FSU d'établissements. Pour le réseau des lycées publics et privés de la Lozère, ils **ont demandé** l'ouverture de Histoire Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques et SES sur Théophile Roussel à St Chély d'Apcher et dénoncé la forte concurrence avec l'établissement privé de la commune qui lui, se voit offert l'ouverture de ces deux enseignements de spécialité. Sur ce point, l'IA-DASEN de Lozère a indiqué que la réflexion collective des proviseurs avait été celle du travail en commun public-privé. Le projet de carte restant cependant en contradiction avec la remontée du réseau, les élus FSU ont fortement infirmé ce propos qui fait un sort défavorable au lycée public de Saint Chély d'Apcher au profit du lycée privé de cette ville.

Hervé Fumel

Instances de l'Education Nationale sur le département

CDEN

(Comité Départemental de l'Education Nationale)

Liste des membres de la FSU 48

Membres titulaires :

Hervé FUMEL, Professeur Certifié Histoire Géographie, Lycée Chaptal, Mende
Nathalie PERRET, Professeure des écoles, adjointe, école primaire Barjac
François ROBIN, Professeur d'EPS, lycée professionnel E. Peytavin, Mende
Christian RAMEAU, Professeur des écoles, Directeur école primaire Ventalon en Cévennes
Mélanie AZAIS, Professeure Certifiée Histoire Géographie, collège Bourrillon, Mende

Membres suppléants :

Florence LAZES, Professeure des écoles, Directrice école primaire Laubert
Stéphane AMOUROUX, Professeur Agrégé Mathématiques, lycée technique Peytavin, Mende
Magali CHANTRE, Professeure des écoles spécialisée, ULIS collège Bourrillon, Mende
Clémence GOURET, Professeure Certifiée Lettres modernes, collège Delmas, Sainte Enimie
Karine HICAUBERT, Professeure des écoles, TR BD Gorges du Tarn Causses

CTSD

(Comité Technique Spécial Départemental)

Liste des membres de la FSU 48

Membres titulaires :

Hervé FUMEL, Professeur Certifié Histoire Géographie, Lycée Chaptal, Mende
Nathalie PERRET, Professeure des écoles, adjointe, école primaire Barjac
Clémence GOURET, Professeure Certifiée Lettres modernes, collège Delmas, Sainte Enimie
Christian RAMEAU, Professeur des écoles, Directeur école primaire Ventalon en Cévennes
François ROBIN, Professeur d'EPS, lycée professionnel E. Peytavin, Mende

Membres suppléants :

Florence LAZES, Professeure des écoles, Directrice école primaire Laubert
Mélanie AZAIS, Professeure Certifiée Histoire Géographie, collège Bourrillon, Mende
Magali CHANTRE, Professeure des écoles spécialisée, ULIS collège Bourrillon, Mende
Isabelle VOLLE, Professeure Certifiée Economie Gestion, Lycée général et technologique E. Peytavin, Mende
Karine HICAUBERT, Professeure des écoles, TR BD Gorges du Tarn Causses

CHSCT-D

(Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental)

Liste des membres de la FSU 48

Membres titulaires :

François ROBIN, Professeur d'EPS, lycée professionnel E. Peytavin, Mende
Sophie FEFFER, Professeure des écoles, école maternelle Fontanilles, Mende
Christelle MARTIN, Professeure des écoles, école primaire du Chastel nouvel
Pierre LOPEZ, Professeur Certifié Sciences Industrielles de l'Ingénieur, LEGT E. Peytavin MENDE

Membres suppléants :

Mélanie AZAIS, Professeure Certifiée Histoire Géographie, collège Bourrillon, Mende
Chloé AMAT, Professeure Certifiée Histoire Géographie, UPP Delmas, Sainte Enimie
Séverine MEGRET, Professeure des écoles, école maternelle Fontanilles, Mende
Edmée CAILLON, Professeure des écoles, TR BD école maternelle les Solelhous, Mende

Elections Professionnelles - RESULTATS

**La FSU remercie l'ensemble des électrices et électeurs qui lui ont accordé et renouvelé leur confiance.
Le travail syndical se poursuit dans le cadre des grandes responsabilités que nous ont données les électeurs.**

⇒ Education Nationale :

Composition du CT Académique et CTSD Lozère

La FSU conserve 5 sièges sur 10 au CTA et reste la 1ère organisation au sein du CTSD48.

Résultats des votes au CTSD48

	INSCR	EXPRI	FSU		CGC		CGT		FAEN		FO		CFDT		SNALC		SNPTES		SUD		UNSA	
VOIX	1 184	653	289	44,3%	2	0,3%	14	2,1%	2	0,3%	101	15,5%	11	1,7%	59	9,0%	1	0,2%	22	3,4%	152	23,3%
SIEGES			5	(-1)							1	(=)			1	(+1)					3	(=)

Au niveau de la CAPD premier degré, le SNUipp-FSU reste majoritaire avec 3 sièges sur 5.

⇒ Enseignement Agricole :

Résultats des votes au CTREA

	INSCR	EXPRI	FO		CFDT		FSU-CGT		SUD		UNSA	
Région	2 531	1 450	168	11,6%	136	9,4%	788	54,3%	106	7,3%	253	17,4%
LOZERE	129	76	6	7,9%	3	3,9%	31	40,8%	5	6,6%	31	40,8%
SIEGES			1		1		6				2	

Lors des élections professionnelles du 6 décembre dernier les personnels de l'Enseignement Agricole Public ont renouvelé leur confiance à l'intersyndicale SNETAP FSU-CGT Agri qui conserve sa première place dans la région Occitanie. Ils ont signifié l'importance d'avoir des représentant.e.s engagé.e.s dans un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Après des mois de travail sur le terrain le verdict est tombé : 6 sièges sur 10 au CTREA ; 3 sièges sur 4 à la CCPR catégorie A ; 3 sièges sur 4 à la CCPR catégories B et C.

Cette élection a également permis d'asseoir notre représentativité au CHSCTREA (6 sièges sur 9) et au CREA.

Nous nous félicitons de ces résultats qui témoignent de l'attachement des personnels de l'Enseignement Agricole Public à nos mandats. Nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre. Nous sommes d'ores et déjà en ordre de bataille pour continuer à protéger vos intérêts et à défendre le service public.

⇒ DDCSPP :

	INSCR	EXPRI	UNSA		SOLIDAIRES		FSU		CFDT		FO		TREFLE	
VOIX	54	44	16	36,4%	12	27,3%	9	20,5%	3	6,8%	2	4,5%	3	6,8%
SIEGES			2		1		1							

Le SNUITAM-FSU confirme son implantation et conserve son siège au sein du CT et du CHSCT local.

⇒ Parc National des Cévennes:

	EXPRI	FSU		UNSA-DD		FO	
VOIX	59	54	91,5%	1	1,7%	4	6,8%
SIEGES		4					

Le SNE-FSU est très largement plébiscité

⇒ Fonction Publique Territoriale :

La FSU 48 n'a pas présenté de listes au conseil général, dans les communes ou au centre de gestion départemental. Cette difficulté à s'implanter dans la FPT au niveau départemental se confirme au CT du conseil régional. Néanmoins, au niveau national, c'est de peu que nous n'obtenons pas de siège au Conseil Supérieur de la FPT. La FSU confirme ainsi son implantation et engrange de bons résultats dans nombre de collectivités. C'est aussi la seule organisation à progresser en voix à la FPT. Cette progression est déterminante dans le gain du siège au Conseil Commun de la Fonction Publique.